

INTRODUCTION

A. l'instar de toutes les grandes métropoles du monde, Abidjan la capitale économique de la Côte d'Ivoire connaît d'énormes difficultés d'équipement dont l'insuffisance de logements. Pour pallier cette insuffisance, se développe à la périphérie des centres villes, une autre forme d'urbanisation dite « habitat précaire ». Qu'est-ce qui justifie une telle appellation ? Autrement dit, pourquoi qualifie-t-on cette forme de logement, d'habitat précaire ?

En plus de l'insuffisance de logement, quelles sont les autres causes de ce phénomène ?

Quelles sont ses conséquences sur la politique d'urbanisation ? Et comment y faire face ?

I/ CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT PRECAIRE

A – Définition

La notion d'habitat précaire désigne un phénomène urbain marqué par l'exclusion du développement urbain, d'une partie des citoyens. L'habitat précaire bénéficie de plusieurs appellations : habitat spontané, bidonville, habitat clandestin, taudis, ghetto etc.

Les caractéristiques de la précarité s'observent à deux niveaux : celui des matériaux de construction et celui du site.

B - Caractéristique des Matériaux

D'aspect très rudimentaire, les habitations sont construites en matériaux de récupération : assemblage de panneaux de bois non traités, tôles ondulés d'occasion recouvertes de tapis noirs, des cartons renforcés etc.

C - Caractéristique des Sites et Localisation

Les aspects distinctifs des quartiers précaires se trouvent aussi dans la particularité des sites et leur localisation ainsi que l'organisation de l'espace, l'organisation sociale et sa démographie.

• *Sites et localisation*

- zones côtières (Port-Bouët, Vridi)
- bas-fonds (Cocody, Attécoubé, Adjamé)
- zones inondables et soumises à l'érosion des eaux pluviales (Abobo)
- des pentes abruptes (Cocody-Gobélé)
- Sous les fils électriques de haute tension (Koumassi, Yopougon)

En général, ce sont des sites dangereux ou soumis à des risques naturels.

L'espace est organisée de façon anarchique : maisons entassées, en pâté, pêle-mêle, coincées de tous les côtés et sont d'accès particulièrement malaisé.

Souvent, des eaux noirâtres et puantes y stagnent.

L'organisation sociale est de type villageois avec un chef à la tête et les notables constitués par les différents grands groupes ethniques y vivant. En ce qui concerne la population, elle est souvent nombreuse et la natalité y est très forte.

II/CAUSES DE LA PROLIFERATION D' HABITATS PRECAIRES

- Croissance démographique galopante
- Manque de logements
- Incapacité à supporter les charges d'une maison plus grande
- Inaccessibilité aux logements modernes en raison du coût très élevé (prohibitif) : 10.000.000 F souvent.
- Licenciement
- Proximité du lieu de travail
- Logement disponible et moins cher (le coût moins élevé de l'habitat précaire)
- Présence de parents y vivants déjà
- Besoin d'un jeune homme d'être chez soi
- Les propriétaires des logements officiels, acquis à l'esprit de spéculation, sont devenus de plus en plus exigeants (exemple : 10 mois de caution)
- Etc.

III/ CONSEQUENCES

A - Sur les quartiers précaires eux-mêmes

On peut citer entre autres :

- Le problème de sécurité
- Le risque de déguerpissement
- les inondations
- les incendies
- les épidémies de maladies (choléra, Fièvre-jaune, méningite...).

B - Sur la politique d'urbanisation

En milieu urbain, l'occupation d'un terrain n'est légale que si elle est justifiée par une concession provisoire ou définitive ou bien par un permis d'habiter ou une lettre d'attribution. Ce qui n'est pas le cas de l'habitat spontané qui occupe des terrains appartenant au domaine public de façon clandestine (occupation sans titre foncier ou du moins une lettre d'attribution).

C'est donc une occupation anarchique. Elle ne respecte aucune forme de régularité en matière d'urbanisme : viabilisation, lotissement occupation légale, commodités etc.

L'habitat précaire a une répercussion sur la qualité de l'habitat et la politique globale d'urbanisation.

- Frein à la modernisation du paysage urbain,
- Développement de l'insécurité,
- Frein à la réalisation des ouvrages d'utilité publique,

IV/ SOLUTIONS

A priori, l'Etat ne cautionne pas la présence des quartiers précaires dans la ville.

La première solution qu'elle a trouvée à ce phénomène était le déguerpissement qu'on a appelé : « **opérations bulldozers** ».

Mais, malgré ces démolitions, l'habitat précaire s'est maintenu dans l'espace urbain. Face à cette situation, à la démographie galopante et à la crise du logement, on a assisté à une seconde phase : **la tolérance de l'Etat**.

A cela, il faut ajouter : la coopération ou la complicité des autorités municipales.

D'ailleurs, certains parmi eux, préconisent le maintien et la restructuration des quartiers au lieu de leur destruction.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous disons que les quartiers précaires, qu'on le veuille ou non, existent dans l'espace urbain. La solution à ce phénomène consistera en une gestion nouvelle, subordonnée à la connaissance de ce milieu et ses réalités en vue du déblocage des situations de dysfonctionnement au niveau foncier, organisationnel et infrastructurel.

Il s'agit pour les pouvoirs publics d'innover en procédant à une politique de prévention. Celle-ci consistera à interdire l'occupation de ces espaces de façon anarchique. En retour, il faudra avec le concours des municipalités et l'appui des bailleurs de fonds, procéder à la construction de logements sociaux, accessibles à ceux qui ne sont payés qu'au SMIG.

La politique des logements en hauteur doit être amplifiée pour contourner la pénurie de terrains à bâtir. Tous ces travaux exigent des efforts concertés de toute la population. Pourvu seulement que chacun accepte de jouer son rôle.